Niveau(x) d'enseignement: 0 Numéro EDUQ : 8170635
Centre d'intérêt: 35

La Haye, Jacques.

ELMOPE '70-75 : rapport d'étape no 2 : montage du fichier "Mobilité du personnel" : choix des variables, standardisation des variables, traitement informatique des variables / Jacques La Haye ; [pour le] Ministère de l'éducation, Direction générale de la planification, Démographie scolaire. -- [Québec] : La Direction, 1976.
iv, 76 f. ; 28 cm. -- (Document de travail / Service de la démographie scolaire du Québec ; 9.38)

Notes (part. bibliographiques) au bas des p. Dépouillement partiel: Liste des variables considérées dans le montage du fichier "Mobilité du personnel", selon le niveau de priorité / Robert Ferland et Jacques La Haye.

Cote Dewey: 371.1'009714/L183e Cote LC: LB/2833.4/.C38

Descripteur(s): *Mobilité professionnelle *Personnel administratif *Personnel non enseignant *Personnel enseignant *Banque de données

Identificateur(s) de nom: *ELMOPE (Projet) *Mobilité du personnel (Fichier)

Identificateur(s) de sujet: *Fichier informatisé

Le projet "ELMOPE 70-75" comporte le montage d'un fichier informatique supportant une information sur les membres du personnel scolaire qui soit à la fois individualisée et longitudinale. Ce deuxième rapport d'étape fait part des résultats de l'analyse des variables devant constituer le fichier "Mobilité du personnel". Au total, 43 des 61 variables du fichier sont présentées. Les 18 autres, qui sont incorporées au fichier pour des raisons d'exploitation ou d'ordre purement informatique seront présentées ultérieurement (document de travail 9.39).

Les variables ont été regroupées en cinq blocs: Identité de l'organisme - Identité de l'individu - Dossier scolaire - Expérience et traitement - Tâche. Alors que le bloc "dossier scolaire" n'est pas pris en considération dans ce document, les quatre autres sont tour à tour examinés sous trois aspects: 1. Le choix des variables, 2. La standardisation des variables, 3. Le traitement informatique des variables. Les documents de base à partir desquels cette étude a été effectuée sont les formulaires individuels du personnel (F.11 et F.66) et les fichiers "Personnel-Maître".

Type de document: r
Notice(s) connexe(s): 8170634, 8170636, 8170637, 8170638
Auteur de l'analyse: ar

E D U Q 8170635

Ministère de l'Education
Direction générale de la planification

Démographie scolaire
Document de travail D.T. 9.38

ELMOPE ' 70-75

Montage du fichier "Mobilité du personnel"

- Choix des variables
- Standardisation des variables
- Traitement informatique des variables

Rapport d'étape no 2

Octobre 1976 Jacques La Haye

E D U Q 8170635

Ministère de l'Education
Direction générale de la planification

Démographie scolaire
Document de travail D.T. 9.38

ELMOPE ' 70-75

Montage du fichier "Mobilité du personnel"

- Choix des variables
- Standardisation des variables
- Traitement informatique des variables

Rapport d'étape no 2

Octobre 1976 Jacques La Haye

TABLE DES MATIERES

Page

Liste des tableaux ---------- iv

Introduction ---------- 1

Chapitre I ---------- 4

Documents de base

1. Les formulaires individuels ---------- 4
2. Les fichiers "Personnel-Maître" ---------- 6

Chapitre II ---------- 11

Identité de l'organisme

1. Les éléments d'identité ---------- 11
2. Description des éléments d'identité ---------- 14
3. Les éléments retenus ---------- 20

Chapitre III ---------- 22

Identité de l'individu

1. Choix des variables ---------- 22
2. Standardisation des variables ---------- 25
3. Traitement informatique des variables ---------- 28

TABLE DES MATIERES
(suite)

Page

Chapitre IV ---------- 31

Expérience et traitement

1. Le sous-bloc "Expérience acquise" ---------- 31

1.1 Choix des variables ---------- 31
1.2 Standardisation des variables ---------- 32
1.3 Traitement informatique des variables ---------- 36

2. Le sous-bloc "Traitement" ---------- 37

2.1 Choix des variables ---------- 37
2.2 Standardisation des variables ---------- 40
2.3 Traitement informatique des variables ---------- 42

3. Le sous-bloc "Economie" ---------- 44

4. Le sous-bloc "Années de service" ---------- 45

4.1 Choix des variables ---------- 45
4.2 Standardisation des variables ---------- 46
4.3 Traitement informatique des variables ---------- 46

5. Le sous-bloc "Enseignement à la leçon et aux adultes" --- 46

Chapitre V ---------- 49

Tâche

1. Choix des variables ---------- 49

2. Standardisation des variables ---------- 52

2.1 Variable "no. de la matière/activité"---------- 52
2.2 Variables "degré" et "niveau" ---------- 52

TABLE DES MATIERES
(fin)

Page

2.3 Variables "% de la tâche consacré à l'enseignement" et "% de la tâche non consacré à l'enseignement" --- 53
2.4 Variable "% du temps" (occupé par la fonction) ----- 54
2.5 Variable "nombre de périodes par semaine" ---------- 55
2.6 Variable "catégorie de personnels" ----------------- 55
2.7 Variables "code de fonction" et "code de service" -- 56

3. Traitement informatique des variables ---------- 56

3.1 Variables "niveau" et "degré" ---------- 56
3.2 Variables "% de la tâche consacré à l'enseignement" et "% de la tâche non consacré à l'enseignement" --- 59
3.3 Variable "catégorie de personnels" ---------- 61
3.4 Variable "% du temps" (occupé par la fonction) ----- 63
3.5 Variable "nombre de périodes par semaine" ---------- 63

Conclusion ---------- 64

Annexe ---------- 66

LISTE DES TABLEAUX

Page

Tableau 1 — Disponibilité des formulaires individuels du personnel de l'enseignement au cours de la période 1970-75, selon l'année scolaire et selon le type de formulaire. ---------- 5

Tableau 2 — Distribution des dossiers contenus dans le fichier "Personnel-Maître" pour les années scolaires 1970-71 à 1974-75, selon l'"activité" et l'"ancienneté" des dossiers. ---------- 9

Tableau 3 — Etat de présence des éléments servant à identifier les organismes d'enseignement sur les fichiers "Personnel-Maître" et "Ecoles-Composites", suivant l'année scolaire pour la période 1970-75. ---- 13

Tableau 4 — Traitement informatique (codage) des éléments du bloc "Identité de l'individu", tel qu'opéré pour le montage du fichier "Mobilité du personnel". ------ 30

Tableau 5 — Choix de réponses possibles, sur le formulaire "F-11" pour les années 1970-71 et 1971-72, à la question concernant la distribution de l'expérience dans le milieu de l'enseignement selon le type de fonctions et le niveau d'enseignement. ------ 34

Tableau 6 — Choix de réponses possibles, sur les formulaires "F-11" et "F-66" pour les années 1972-73 à 1975-76, à la question concernant la distribution de l'expérience dans le milieu de l'enseignement selon la catégorie de personnels. ---------- 35

Tableau 7 — Présence des variables du sous-bloc "Expérience et traitement" sur les formulaires "F-11" et "F-66" selon l'année scolaire. ---------- 39

Tableau 8 — Signification des variables "classe" et "échelon" de notre fichier "Mobilité du personnel", suivant la catégorie de personnels à laquelle elles peuvent être juxtaposées. ---------- 43

Tableau 9 — Etat de la présence des principales variables du bloc "Tâche" sur les formulaires individuels (F-11 et F-66), selon l'année scolaire (1970-71 à 1975-76). ---------- 51

INTRODUCTION

Dans le cadre du projet "ELMOPE ' 70-75", le montage d'un fichier informatique supportant une information sur les membres du personnel scolaire qui soit à la fois individualisée et suivie d'année en année, constitue le premier défi de taille.

Nous avons eu l'occasion de souligner déjà[1] l'ampleur de ce défi, notamment devant trois faits principaux: les modifications subies au cours des années par les formulaires individuels du personnel de l'enseignement, l'absence de cohérence dans le traitement informatique des données d'année en année et le sous-enregistrement des effectifs.

Face à cette situation et pour préparer malgré tout une information qui réponde à nos exigences, nous avons entrepris un important travail d'analyse des variables en présence dans le dessein d'abord de déterminer lesquelles de ces variables devaient être retenues, ensuite, de définir le plus parfaitement possible le traitement approprié à chacune des variables retenues pour qu'elles puissent être intégrées de façon adéquate au fichier "Mobilité du personnel".

---

(1) LA HAYE, Jacques: "ELMOPE'70-75", Etude longitudinale de la mobilité des personnels de l'enseignement sur la période 1970-75, Rapport d'étape no 1, Démographie scolaire, Document de travail D.T. 9.36, D.G.P., M.E.Q., juillet 1976.

Par la présent document, nous voulons faire part des résultats de notre analyse des variables, tout en faisant état des règles de décision que nous avons appliquées à la fois au niveau de la standardisation et du traitement informatique des variables choisies. Nous espérons de la sorte rassembler une information de référence qui permette aux intéressés d'entrer, pour ainsi dire, dans les "secrets" du fichier "Mobilité du personnel", de sorte que l'accès au fichier leur soit facilité.

Pour des fins de clarté et de précision, nous avons regroupé les variables en cinq (5) blocs. Ces blocs correspondent aux principaux blocs de questions qui apparaissent sur les formulaires individuels du personnel de l'enseignement. Ces blocs sont les suivants:

- Identité de l'organisme
- Identité de l'individu
- Dossier scolaire
- Expérience et traitement
- Tâche

Le bloc "Dossier scolaire" n'a toutefois pas été pris en considération dans le cadre de cette analyse. Ce bloc sera examiné plus tard lors du montage de la seconde partie du fichier , alors que seront traitées les variables de priorité 2 (voir le document en annexe).

Pour chacun des blocs considérés, trois aspects seront tour à tour examinés:

- l'aspect: choix des variables
- l'aspect: standardisation des variables
- l'aspect: traitement informatique des variables

CHAPITRE I

DOCUMENTS DE BASE

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il nous apparaît très important de nous arrêter quelques moments sur les principaux documents qui nous ont permis d'approcher les variables. Ces documents, produits annuellement, sont de deux types:

- les formulaires individuels
- les fichiers "Personnel-Maître"

1. Les formulaires individuels

Pour aller chercher l'information auprès des membres du personnel de l'enseignement, on disposait, au cours de la période 1970-75, de trois (3) sortes de formulaires individuels:

- le formulaire "F.11"
- le formulaire "F.13"
- le formulaire "F.66"

Au cours des trois premières années de la période, soit 1970-71, 1971-72 et 1972-73, seul le F.11 était en usage. Celui-ci s'adressait à toute personne exerçant, au sein d'un organisme d'enseignement, soit une fonction de cadre, soit une fonction de hors-cadre, de professionnel, de gérant ou encore d'enseignant.

Le F.13, qui est un formulaire strictement réservé au personnel de soutien, est venu s'ajouter au F.11 en 1973, rendant disponibles des informations d'ordre socio-démographique sur cette catégorie de personnels scolaires.

C'est enfin en 1974-75 qu'est apparu pour la première fois le F.66, opérant une distinction entre le questionnaire adressé aux cadres, hors-cadres, professionnels et gérants, et celui adressé aux enseignants. L'année scolaire 1974-75 constitue, de ce fait, la première année qui a connu l'usage des trois formulaires individuels du personnel de l'enseignement.

Le tableau 1 qui suit nous permet de mieux visualiser la situation.

Tableau 1 Disponibilité des formulaires individuels du personnel de l'enseignement au cours de la période 1970-75 selon l'année scolaire et selon le type de formulaire.

Type de formulaire \ Année scolaire	1970-71	1971-72	1972-73	1973-74	1974-75	1975-76
F.11	X*	X	X	X	X	X
F.13				X	X	X
F.66					X	X

* Le "X" indique que le formulaire était en usage pour l'année considérée.

Dans le cadre de notre projet, étant donné que le groupe des employés de soutien ne nous intéresse pas, nous travaillons uniquement avec le F.11 et le F.66.

De façon générale, chaque personne ne doit remplir qu'un seul formulaire à chaque année. Une exception se rencontre toutefois dans le cas où un individu travaille pour plus d'un employeur (pour le réseau public, on entend par employeur la commission scolaire locale ou régionale ou le CEGEP de qui relève l'individu; pour le réseau privé, c'est l'institution d'enseignement au sein de laquelle travaille l'individu qui constitue l'employeur). Dans ce dernier cas, l'individu doit remplir un formulaire par employeur. Ces formulaires sont remplis, ou doivent être remplis, le 30 septembre de chaque année, donc au début de chaque année scolaire, et retournés au ministère de l'Education dans le plus bref délai.

2. Les fichiers "Personnel-Maître"

Le choix du fichier "Personnel-Maître" comme fichier de base à chaque année n'est pas le fruit du hasard.

Il existe, en effet, d'autres fichiers qui contiennent des informations sur le personnel scolaire. Les principaux sont le fichier "Sommaire du Personnel" et le fichier "Personnel-Composite". Le premier a dû être écarté en raison du fait qu'il ne

contient que des nombres d'effectifs, sans aucune référence aux caractéristiques socio-démographiques des membres du personnel. Le second est sensiblement identique au fichier "Personnel-Maître". L'avantage de ce dernier lui vient de ce que, d'une part, il contient tous les diplômes obtenus par l'individu, alors que le fichier "Personnel-Composite" ne conserve que le dernier diplôme et, d'autre part, qu'il retient toutes les fonctions d'un individu, tandis que le "Personnel-Composite" ne garde que la fonction principale.

A chaque année, le fichier "Personnel-Maître" compile deux types de dossiers:

- les dossiers anciens
- les dossiers nouveaux

Les dossiers dits anciens, pour une année donnée, appartiennent à des individus qui étaient inscrits au fichier l'année précédente. Les dossiers nouveaux appartiennent, eux, aux individus qui sont nouvellement inscrits au fichier.

A chaque année également, un dossier, ancien ou nouveau, peut être, soit actif, soit inactif, selon que le dossier contient, pour l'année en question, de l'information ou non. Il est évident qu'un dossier dit nouveau doit, en théorie, être nécessairement

actif, puisqu'un dossier nouveau ne peut être "ouvert" que par l'apport d'informations.

On doit préciser ici que, pour l'année "X", par exemple, on recopie au fichier tous les dossiers actifs de l'année "x-1", ainsi que les dossiers inactifs qu'on veut encore conserver en "x", en ce qui concerne, évidemment, la partie fixe de l'information, c'est-à-dire le nom, le no. d'assurance sociale, le code permanent, le sexe, la date de naissance, etc. Puis, si, en l'année "x", entre de l'information venant des formulaires individuels, le dossier est alors activé; sinon, il devient un dossier inactif, ou demeure un dossier inactif, selon le cas. Il est possible, pour une année donnée, qu'un dossier soit ouvert par des informations venant en totalité d'une autre source que les formulaires individuels; dans ce cas, le dossier, par rapport aux formulaires individuels, est classé inactif; c'est alors qu'on voit le cas d'un dossier nouveau et inactif, cas théoriquement impossible (voir Tableau 2).

Dans le Tableau 2, nous avons distribué le nombre total de dossiers contenus dans le fichier "Personnel-Maître" à chaque année, selon les caractéristiques d'"activité" et d'"ancienneté". Notons que l'activité est en fonction de l'information fournie par une F.11 ou une F.66.

Tableau 2 Distribution des dossiers contenus dans le fichier "Personnel-Maître" pour les années scolaires 1970-71 à 1974-75, selon l'"activité" et l'"ancienneté" des dossiers.

Etat des dossiers \ Années scolaires	1970-71	1971-72	1972-73	1973-74	1974-75
ACTIF[1]					
Ancien	73 907	78 536	78 216	83 152	*
Nouveau	20 407	20 112	19 356	20 745	*
Total	94 314	98 648	97 572	103 897	99 880
INACTIF					
Ancien	18 041	13 976	29 127	40 024	54 069
Nouveau	-	-	3 142[2]	27 041[2]	22 973[2]
Total	18 041	13 976	32 269	67 065	77 042
TOTAL					
Ancien	91 948	92 512	107 343	123 176	*
Nouveau	20 407	20 112	22 498	47 786	*
Total	112 355	112 624	129 841	170 962	176 922[3]

* Données non disponibles

(1) "activité" par rapport aux formulaires F.11 et F.66.

(2) En 1972-73, ces 3 142 dossiers ont été ouverts par le fichier du Service de la classification.
En 1973-74, on a 23 404 dossiers qui appartiennent à des employés de soutien et 3 637 dossiers dans le même cas qu'en 1972-73.
En 1974-75. on a 22 957 dossiers appartenant à des soutiens et les 16 autres dossiers sont dans le même cas que les 3 142 dossiers de 1972-73.

(3) Puisque l'année 1974-75 n'est pas encore "fermée", ce chiffre est sujet à changement, de même que ses composantes.

N.B.: • Nous n'avons pas inclus l'année scolaire 1975-76 étant donné que les mises à jour sont à leur début.

• Ce tableau a été obtenu en appelant le programme "FREQUIM" quant aux variables "activité du dossier" et "code de formule" du fichier "Personnel-Maître", pour chacune des années.

Puisque à chaque année nous ne retenons que les dossiers actifs, anciens et nouveaux, c'est donc la ligne du total des actifs qui nous donne le nombre de dossiers sur lesquels portera notre investigation. Cela va de soi, car, répétons-le, les dossiers incatifs d'une année donnée ne contiennent pas d'informations sur l'individu pour cette année-là, informations venant des formulaires individuels, entendons-nous.

Voilà donc qui complète les quelques précisions qu'il nous semblait primordial d'apporter concernant les documents de base. Une dernière remarque s'impose également, à savoir que certains renseignements ne sont pas fournis par les formulaires individuels, mais proviennent de fichiers qui appartiennent à d'autres services, tels ceux de la Classification, de la Certification, par exemple. C'est ainsi que le fichier "Personnel-Maître" possède plus de variables qu'en permettent les questions du formulaire individuel. C'est le cas, entre autres, des variables qui permettent de définir l'identité des organismes: ces variables proviennent du fichier des "Ecoles-Composites" de la D.G.P..

CHAPITRE II

IDENTITE DE L'ORGANISME

Précisons au départ que par "organisme" nous voulons signifier aussi bien l'employeur que l'école elle-même. On distingue en effet entre l'école ou travaille un individu et l'employeur de qui relève l'individu.

1. Les éléments d'identité

Pour identifier les organismes d'enseignement, nous disposons de neuf (9) éléments, qui se définissent comme suit:

- le code de l'organisme employeur:
  - code informatique (code "INFO")
  - code organisme-école (code "ORGECO")
- le code de l'école (no. de l'établissement / code "ECO")
- le code "INFO" (informatique) de l'école
- le code "RSI" (Région Scolaire d'Implantation)
- le code "RAS" (Région Administrative Scolaire)
- le code "COCS" (Code Organisme de la Commission Scolaire locale ou intégrée catholique)
- la langue d'enseignement de l'école
- la confessionnalité
- le genre d'école

Ces éléments, pour la plupart, ne se retrouvent pas dans le fichier "Personnel-Maître". A vrai dire, seuls les trois premiers, et pour certaines années seulement, sont directement disponibles dans ce fichier (voir tableau 3). Pour avoir accès aux autres éléments, nous avons dû faire appel au fichier des "Ecoles-Composites", version D.G.P..

Le tableau 3 nous montre quels sont les codes qui ont servi au jumelage de l'information d'un fichier à l'autre: ce sont, à chaque année, les codes communs aux deux fichiers. Pour les années où on a deux codes communs, ceux-ci ont été utilisés en concaténation, sauf pour l'année 1971-72 où le code "INFO" de l'école a suffi à lui seul; le code "INFO" de l'organisme employeur n'était utilisé, pour cette année-là, que si le premier faisait défaut.

C'est ainsi, par exemple, qu'en 1970-71 grâce à la concaténation des codes "INFO" de l'organisme employeur et "code de l'école" (no. de l'établissement), nous avons pu aller chercher dans le fichier des "Ecoles-Composites" les codes "INFO" de l'école, "RSI", "COCS", la langue d'enseignement de l'école, le genre d'école et la confessionnalité.

Donnons maintenant quelques précisions sur chacun de ces éléments.

Tableau 3 Etat de présence des éléments servant à identifier les organismes d'enseignement sur les fichiers "Personnel-Maître" et "Ecoles-Composites", suivant l'année scolaire pour la période 1970-75.

Eléments d'identité des organismes	ANNEE SCOLAIRE											
	1970-71		1971-72		1972-73		1973-74		1974-75		1975-76	
	Fichiers*		Fichiers		Fichiers		Fichiers		Fichiers		Fichiers	
	P.M.	E.C.	P.M.	E.C.	P.M.	E.C.	P.M.	E.C.	P.M.	E.C.	P.M.	E.C.
Code INFO (école)		X(1)	X	X		X		X		X		X
Code INFO (org.-empl.)	X	X	X	X		X		X		X		X
Code de l'école (no. de l'établissement)	X	X										
Code ORGECO					X	X	X	X	X	X	X	X
Code RSI		X		X		X		X		X		X
Code RAS		X		X		X		X		X		X
Code COCS		X		X		X		X		X		X
Langue d'enseignement de l'école		X		X		X		X		X		X
Genre d'école		X		X		X		X		X		X
Confessionnalité		X		X		X		X		X		X

* P.M.: Personnel-Maître
E.C.: Ecoles-composites

(1) le "X" signifie que le code est présent sur le fichier en question.

2. Description

Le code "INFO" de l'école

Ce code est certes l'un des plus fiables qu'on connaisse. Il permet d'identifier rapidement et sûrement une école, peu importe l'année sur laquelle porte notre étude (1970-71 à 1975-76).

Aux fichiers de base (Personnel-Maître et "Ecoles-Composites"), ce code occupe six (6) positions. Pour notre fichier "Mobilité du personnel", nous ne retiendrons cependant que les cinq (5) premières positions, étant donné que la sixième en est une de vérification (check digit).

Il convient de souligner que ce code n'a pas de signification particulière, il est en fait un simple numéro séquentiel.

Le code "INFO" de l'organisme employeur

Ce code occupe cinq (5) positions au fichier de base. Dans notre fichier, nous ne conserverons que les quatre (4) premières, qui sont les seules significatives.

Jusqu'en 1972-73, ce code a joué un rôle de premier plan au niveau de l'identification des organismes employeurs et des écoles sous leur juridiction. Toutefois, depuis 1972-73, année de l'apparition du code "ORGECO" (organisme-école), il n'est plus utilisé.

Le code de l'école

C'est un code à trois (3) positions, sauf pour l'année 1971-72 alors qu'il monopolise six (6) positions. Ce code, en raison du fait qu'il n'a pas toujours la même signification, a été utilisé de façon différente suivant les années.

Pour l'année 1972-73 et les suivantes, il constitue la partie "ECO" (école) du code "ORGECO".

Pour l'année 1971-72, il correspond en fait au code "INFO" de l'école. C'est d'ailleurs ce qui explique qu'il occupe six positions au fichier de base.

Pour l'année 1970-71, il fut employé tel quel, à titre de numéro d'établissement. Dans ce cas toutefois, pour qu'il fût utilisable, il devait être concaténé avec le code "INFO" de l'organisme employeur.

Il est à noter que ce code a constitué le seul moyen de passer du fichier "Personnel-Maître" au fichier "Ecoles-Composites", tantôt conacténé avec le code "INFO" de l'organisme employeur (1970-71), tantôt concaténé avec le code "ORG" (1972-73 à 1975-76), ou tantôt utilisé comme tel (1971-72).

Le code "ORGECO" de l'organisme employeur

Ce code à six (6) positions date de 1972. C'est un code très utile, puisque selon la valeur des chiffres qui le composent et leur disposition, on peut savoir à quel genre d'institution on a affaire: publique ou privée, catholique ou protestante, locale ou régionale, etc.

Le code "RSI"

Au niveau de l'identification des commissions scolaires régionales, ce code apparaît comme l'équivalent du code "ORG"(1) actuel. Sa présence a été particulièrement appréciée avant la création du code "ORGECO" (organisme-école). Le code "RSI" constitue le premier numéro de code attribué aux commissions scolaires régionales. Il est également attribué à toutes les écoles des réseaux public et privé, situées sur le territoire des commissions scolaires régionales.

Ce code est toutefois quelque peu limitatif, en ce sens qu'il ne permet pas de localiser les écoles à un niveau inférieur à celui d'une commission scolaire régionale, c'est-à-dire au niveau d'une commission scolaire locale.

---

(1) le code "ORG" est constitué par les trois premiers chiffres du code "ORGECO", les trois derniers chiffres étant des zéro (0), c'est-à-dire la partie "ECO" ayant la valeur "000".

Sauf pour un certain nombre d'écoles protestantes, le "RSI" s'est révélé très efficace pour faire le lien entre les années 1970-75.

Le code "RAS"

Ce code à trois (3) positions assure un regroupement des commissions scolaires régionales ou intégrées pour catholiques[1], dont les limites territoriales se rapprochent le plus possible des régions administratives définies par le Ministère de l'Industrie et du Commerce (M.I.C.). Ces régions, au nombre de dix (10), sont les suivantes:

• Bas Saint-Laurent-Gaspésie	code: 010
• Saguenay-Lac-Saint-Jean	020
• Québec	030
• Trois-Rivières	040
• Cantons-de-l'Est	050
• Sous-région Nord de Montréal	061
• Sous-région Sud de Montréal	062
• Sous-région Île de Montréal	063
• Outaouais	070

(1) Une exception: La RAS du Nouveau-Québec est délimitée par une seule commission scolaire dite multiconfessionnelle.

- Nord-Ouest 080
- Côte-Nord 090
- Nouveau-Québec 100

Le code "COCS"

C'est un code d'unité géo-statistique qui permet de regrouper toutes les écoles par unité de surface, soit les territoires des commissions scolaires locales catholiques. Ce code existe pour les six (6) années (1970-71 à 1975-76), selon la grille de l'année 1975-76; ce qui permet d'éliminer le problème des fusions ou des scissions survenues depuis 1970.

Pour plus de détail, on peut consulter de D.T. 9.34, préparé par R. Ferland.(1)

La langue d'enseignement de l'école

Il faut entendre ici par "langue d'enseignement de l'école", la langue dans laquelle les élèves d'une école reçoivent leurs cours.

Cette variable comporte deux (2) éléments:

---

(1) Ferland, Robert; Codification d'une nouvelle unité géo-statistique: le COCS (code organisme de la commission scolaire locale ou intégrée catholique), Démographie scolaire, document de travail D.T. 934, D.G.P., M.E.Q. Mai 1976.

- français: oui (code 1), non (code 0)
- anglais et autre: oui (code 1), non (code 0)

Ces choix de réponse permettent de déterminer si un organisme est unilingue, anglais ou français, ou bilingue. On rencontre également le cas où on a "français": 0 et "anglais": 0; c'est le cas des écoles fermées ou des écoles dont l'information est lacunaire. Lorsque cette variable ne s'applique pas, on a le code "blanc, blanc" (♯ ♯).

La confessionnalité

Cette variable permet de classer chaque organisme selon trois (3) catégories:

- catholique code (5)
- protestante (6)
- multiconfessionnelle (8)

Le genre d'école

Cette variable sert à classer une école selon l'organisme qui en est responsable. Les organismes responsables peuvent être les suivants:

Organismes	code
• commissions scolaires régionales catholiques	01
• commissions scolaires régionales protestantes	02
• commissions scolaires locales catholiques*	03
• commissions scolaires locales protestantes	04
• C.E.G.E.P. français et campus	05
• C.E.G.E.P. anglais et campus	06
• Universités et écoles universitaires	07
• Institutions privées catholiques	08
• Institutions privées protestantes	09
• Institutions privées dispensées ou exclues	10
• Institutions privées ailleurs qu'au Québec	11

* Y compris les commissions scolaires intégrées, depuis 1972-73

3. Les éléments retenus

Dans notre fichier, tous ces éléments ont été retenus. La décision de conserver un nombre aussi grand d'éléments d'information vient du fait que tous ont un rôle primordial dans le traitement informatique des données et, par conséquent, dans la préparation des données d'analyse. La présence de ces éléments permettra, d'autre part, d'établir facilement et sûrement des liens avec les études déjà faites sur la clientèle ou le personnel scolaire. Grâce à ces renseignements, il sera possible d'obtenir également une description qui soit la plus complète

possible de chaque organisme, point de première importance aux fins de notre recherche.

CHAPITRE III

IDENTITE DE L'INDIVIDU

1. Choix des variables

Dans ce bloc, on distingue deux types d'information:

- l'information fixe
- l'information variable

L'information fixe du bloc "Identité de l'individu" comporte un total de neuf (9) éléments:

- nom de famille à la naissance
- prénom usuel
- sexe
- date de naissance
- no. d'assurance sociale
- code permanent
- no. matricule
- lieu de naissance
- langue maternelle

De son côté, l'information variable compte treize (13) éléments:

- citoyenneté
- état de vie

- situation de famille (état matrimonial)
- religion
- statut d'emploi -1
- % du statut d'emploi -1
- statut d'emploi -2
- statut d'emploi -3
- nom de famille de l'époux
- langue d'usage à la maison
- langue du milieu de travail
- no. de téléphone
- adresse (de l'individu)

Des vingt-deux (22) composantes de ce bloc, dix-sept (17) ont été retenues pour les fins de montage du fichier. Elles se distribuent, selon le type d'information, de la façon suivante:

Information fixe

- no. d'assurance sociale
- sexe
- code permanent
- no. matricule
- nom de famille à la naissance
- prénom usuel

- date de naissance
- lieu de naissance
- langue maternelle

Information variable

- citoyenneté
- état de vie
- situation de famille
- statut d'emploi -1
- % du statut d'emploi -1
- statut d'emploi -2
- statut d'emploi -3
- municipalité (adresse de l'individu)

C'est donc dire que les cinq (5) éléments que nous avons mis de côté appartiennent tous au groupe de l'information variable. La variable "religion" a dû être abandonnée à cause de son caractère facultatif. Les deux variables "langue d'usage à la maison" et "langue du milieu de travail" ne présentent aucun attrait pour nous, en raison du fait qu'elles n'apparaissent sur les formulaires qu'à partir de 1974. Quant aux deux (2) autres variables, "nom de famille de l'époux" et "no. de téléphone", nous ne leur voyons aucun intérêt, ni utilité.

Précisons ici que, de la variable "adresse", nous n'avons retenu que la composante "municipalité". Cette information nous permettra, espérons-nous, de situer un individu en l'absence des codes "RAS" et "RSI" (voir chapitre II au sujet de ces codes).

2. Standardisation des variables

On doit souligner au départ que ce bloc "Identité de l'individu" constitue sans doute le bloc d'information le plus simple à traiter. En examinant, en effet, les différents formulaires individuels d'année en année (F. 11 et F. 66), on est en mesure de constater que plus des trois quart des éléments sont présents chaque année (1970-71 à 1975-76) et qu'ils ne révèlent aucune modification dans leur définition. Ces éléments, au nombre de quatorze (14), sont les suivants:

- nom de famille à la naissance
- no. d'assurance sociale
- année de naissance
- sexe
- état de vie
- citoyenneté
- langue maternelle
- statut à l'emploi -1

- % du statut d'emploi -1
- statut d'emploi -2
- statut d'emploi -3
- lieu de naissance
- prénom usuel
- municipalité (adresse de l'individu)

Pour ces éléments, aucun traitement spécial de standardisation n'est nécessaire.

La variable "état matrimonial", dénommé "situation de famille", à partir de 1971, a subi quelques changements au niveau de ses composantes. Voici comment apparaissent les composantes selon l'année scolaire:

1974-75 et 1975-76: Marié(e); Célibataire; Autre; Nombre de dépendants.

1972-73 et 1973-74: Marié(e); Célibataire; Autre.

1971-72 : Marié(e); Célibataire; Veuf(ve); Séparé(e) - Divorcé(e)

1970-71 : Marié(e); Célibataire; Veuf(ve); Autre.

Dans notre fichier, cette variable aura uniquement trois (3) composantes: Marié(e); Célibataire; Autre. Pour la première année (1970-71), la catégorie "Veuf(ve)" s'ajoutera

à celle "Autre". En 1971-72, la catégorie "Autre" sera la somme des deux catégories "Veuf(ve)" et "Séparé(e)-Divorcé(e)". Enfin, pour les deux dernières années, la variable "Nombre de dépendants", qui est traitée à part sur le fichier "Personnel-Maître", sera mise de côté.

Concernant la variable "statut d'emploi -3" (suppléant, non-suppléant), il faut préciser qu'en 1974-75 et 1975-76, elle n'apparaît pas sur le formulaire réservé aux cadres, hors-cadre, professionnel et gérant (F.66). La raison est qu'elle ne s'applique pas à ce personnel.

Pour ce qui est des trois (3) éléments qui nous restent, soit: le "no. matricule", le "no. d'assurance sociale" et le "code permanent", ils constituent trois codes d'une importance capitale au niveau du repérage des individus et du rapprochement des informations. Mais seuls les deux premiers sont présents à chaque année. Le numéro matricule, qui est un simple numéro d'ordre, n'est toutefois plus utilisé à partir de 1972. Le code permanent, bâti à partir du nom, du prénom, du sexe et de la date de naissance de l'individu, est présent au fichier "Personnel-Maître" dès 1971.

Il convient de préciser ici qu'il nous est apparu primordial de conserver ces trois codes de repérage des individus.

Il est en effet assez fréquent de constater que l'un ou l'autre de ces codes fait défaut ou est incomplet, même si, en théorie, il est sensé apparaître au fichier en bonne et due forme. Il est alors précieux d'avoir un autre code qui assure, malgré tout, l'identification des individus, condition première pour l'individualisation et le cumul des renseignements.

3. Traitement informatique des variables

Au niveau du traitement informatique, il y a également un certain nombre d'éléments qui n'exigent aucun traitement spécial. Ces éléments sont:

- date de naissance
- no. d'assurance sociale
- code permanent
- no. matricule
- municipalité (adresse)

Il est à noter toutefois que, pour les trois (3) premiers, si les codes sont défectueux, c'est-à-dire ne répondent pas à nos critères de validité, ceux-ci sont alors mis à blanc (b). Les critères de validité sont:

- pour le no. d'assurance sociale (composé de 9 caractères numériques):
  les huit (8) premiers chiffres, non identiques

- pour le code permanent (composé de 12 caractères alphanumériques):

  les quatre (4) premiers caractères, en alphabétique;
  les huit (8) autres, en numérique.

- pour la date de naissance:

  le quantième variant entre 01 et 31, bornes incluses,

  le mois variant entre 01 et 12, bornes incluses.

Le traitement informatique des neuf (9) autres éléments est résumé dans le tableau 4.

En ce qui a trait à la variable "% du statut d'emploi -1", signalons que son champ est initialisé à blanc (Ø) dans deux cas:

- dans le cas où la valeur de la variable "statut d'emploi -1" est différente de "2"
- dans le cas où le pourcentage (%) est strictement plus grand que 99, lorsque la valeur de la variable "statut d'emploi -1" est égale à "2".

Il est à remarquer, dans le tableau 4, que tous les cas d'indétermination sont initialisés à blanc (Ø). C'est règle résulte d'une décision d'uniformiser le codage des informations lacunaires: le caractère choisi a été le "blanc" (Ø). Ce code comprend donc les cas où l'information est inexistante, les cas où l'information est farfelue, ou encore les cas où l'information n'est pas appropriée.

TABLEAU 4 — Traitement informatique (codage) des éléments du bloc "Identité de l'individu", tel qu'opéré pour le montage du fichier "Mobilité du personnel".

Eléments / Code	SEXE	LIEU DE NAISSANCE	CITOYENNETE	LANGUE MATERNELLE	ETAT DE VIE	STATUT D'EMPLOI 1	STATUT D'EMPLOI 2	STATUT D'EMPLOI 3	SITUATION DE FAMILLE
Blanc (b)	Indét.	Indét.	Indét.	Indét.	Indét.	Indét.	Indét.	Indét.	Indét.
1	Masculin	Québec	Canadien	Français	Laïc	Temps complet	Régulier	Suppléant	Marié(e)
2	Féminin	Ailleurs au Canada	non-Canadien	Anglais	Religieux	Temps partiel	Occasionnel	Non suppléant	Célibataire
3	-	A l'étranger	-	Autre	-	A la leçon	-	-	Autre

CHAPITRE IV

EXPERIENCE ET TRAITEMENT

Pour mieux faire le tour de ce bloc d'information, nous le diviserons en cinq (5) sous-blocs que nous baptiserons comme suit:

1. le sous-bloc "Expérience acquise"
2. le sous-bloc "Traitement"
3. le sour-bloc "Economie"
4. le sous-bloc "Années de service"
5. le sous-bloc "Enseignement à la leçon et aux adultes"

1. Le sous-bloc "Expérience acquise"

1.1 Choix des variables

Il s'agit ici de l'expérience que le répondant a acquise dans le passé sur le marché du travail, soit en travaillant pour un organisme d'enseignement, soit en travaillant pour un organisme non qualifié d'enseignement. Sur les formulaires individuels, on a fait, à ce niveau, une distinction entre l'expérience qui a été accumulée dans un organisme scolaire et celle acquise hors d'un organisme scolaire. Cette expérience passée est, de plus, ventilée, tantôt par catégorie

de personnels, tantôt par type de fonctions et tantôt par niveau d'enseignement, dépendant des années. Ces distinctions nous permettent finalement de dégager, pour ce sous-bloc, cinq (5) variables:

- distribution de l'expérience dans le milieu de l'enseignement;
- distribution de l'expérience hors du milieu de l'enseignement;
- nombre d'années d'expérience dans le milieu de l'enseignement;
- nombre d'années d'expérience hors du milieu de l'enseignement;
- nombre total d'années d'expérience (à l'intérieur et hors du milieu de l'enseignement).

De ces cinq variables, nous en avons retenu quatre (4). C'est la seconde, "distribution de l'expérience hors du milieu de l'enseignement", que nous avons dû laisser tomber pour la bonne raison qu'elle n'est présente qu'en 1970-71 et 1971-72, d'autant plus qu'elle offre, à vrai dire, très peu d'intérêt pour nous.

1.2 Standardisation des variables

A ce niveau, on constate, en examinant les formulaires individuels, qu'une année entre autres, soit: 1971-72, présente un problème particulier du fait que c'est la

seule année pour laquelle le formulaire ne précise pas l'inclusion de l'année en cours dans le compte des années d'expérience. Certains pourront s'interroger à savoir s'il n'y a pas là une source de biais ou d'erreur possible. Pour l'instant, doit-on l'avouer, il n'y a pas grand-chose à faire si ce n'est que de retenir cette anomalie, dont l'effet pourra être étudié lorsque nous serons en mesure d'exploiter le fichier.

Mis à part ce problème technique, on peut affirmer que seule la variable "distribution de l'expérience dans le milieu de l'enseignement" exige un peu plus de soin. Pour approcher de la bonne façon cette variable, il faut distinguer entre les deux premières années (1970-71 et 1971-72) et les années subséquentes (1972-73 à 1975-76).

Pour les années 1970-71 et 1971-72, cette variable est ventilée par type de fonctions et par niveau d'enseignement (cf Tableau 5). Pour les années 1972-73 et les suivantes, ce sont uniquement les catégories de personnels qui ventilent l'expérience acquise (cf Tableau 6).

Dans notre fichier, nous ne retiendrons que la distribution selon le type de fonctions et selon la catégorie

TABLEAU 5 Choix de réponses possibles, sur le formulaire "F.11" pour les années 1970-71 et 1971-72, à la question concernant la distribution de l'expérience dans le milieu de l'enseignement selon le type de fonctions et le niveau d'enseignement.

Années et type de fonctions	NIVEAU D'ENSEIGNEMENT							
	Préscolaire	Maternelle	Elémentaire	Secondaire	Collégial	Universitaire	Enfance inadaptée	Autre
1970-71								
Administratives	X[2]		X	X	X	X	X	
D'enseignement	X		X	X	X	X	X	
Autres	X		X	X	X	X	X	
1971-72								
Administratives		X	X	X	X	X	X	X
D'enseignement		X	X	X	X	X	X	X
Professionnelles[1]		X	X	X	X	X	X	X

(1) C'est le terme qui apparaît sur le formulaire "F.11". Dans la "description de fichier" du fichier "Personnel-Maître", on note le terme "autre", bien que l'expression "fonctions professionnelles" soit utilisée également.

(2) Le "X" indique la présence de ce choix de réponse sur le formulaire

TABLEAU 6 Choix de réponses possibles, sur les formulaires "F.11" et "F.66" pour les années scolaires 1972-73 à 1975-76, à la question concernant la distribution de l'expérience dans le milieu de l'enseignement selon la catégorie de personnels.

Catégorie de personnels \ Années scolaires	1972-73	1973-74	1974-75	1975-76
Hors-cadre	X (1)	X	X	X
Cadre	X	X	X	X
Professionnel	X	X	X	X
Gérance	X	X	X	X
Soutien	X	X	X	X
Enseignant	X			
Enseignant régulier		X	X	X
Enseignant aux adultes		X		
Enseignant à temps complet aux adultes			X	X

(1) Le "X" signifie la présence de ce choix de réponse sur les formulaires

de personnels. Pour les deux années 1970-71 et 1971-72, seuls les deux types: "fonctions administratives" et "fonctions d'enseignement", sont conservés. Le type "fonction autre" (ou "fonctions professionnelles" pour 1971-72) apparaît comme un type fourre-tout qui présente en soi peu d'intérêt. Quant aux années 1972-73 à 1975-76, nous avons choisi sept (7) catégories de personnels:

- Administrateur (cadre et hors-cadre)
- Professionnel
- Gérance
- Soutien
- Enseignant régulier
- Enseignant aux adultes
- Total des enseignants (réguliers et aux adultes)

1.3 Traitement informatique des variables

Etant donné que les cinq variables de ce sous-bloc "Expérience et traitement" représentent toutes des nombres d'années (NA), leur traitement informatique se résume à peu de chose.

Il a été décidé que seules les valeurs des variables qui se situaient entre 0 et 51 étaient à retenir. Cette décision répond du bon sens: du fait que l'année en cours est prise en ligne de compte, le nombre d'années d'expérience

doit nécessairement être strictement plus grand que "0"; d'autre part, au-delà de 50 ans d'expérience, le nombre apparaît quelque peu farfelu. Bref, nous devons retenir que si:

- NA = 0 alors NA = blanc (ϕ);
- NA = 99 alors NA = blanc (ϕ);
- $50 < NA < 99$ alors NA = 50.

2. Le sous-bloc "Traitement"

2.1 Choix des variables

Ce sous-bloc s'intéresse particulièrement au classement pour fin de traitement des membres du personnel de l'enseignement. Concernant ce champ d'intérêt, on peut dénombrer un total de huit (8) variables, qui s'énoncent comme suit:(1)

- classification
- classe
- échelon
- catégorie
- statut
- niveau
- années de scolarité reconnues pour fin de traitement
- années d'expérience reconnues pour fin de traitement

(1) Pour plus d'information sur la définition exacte de ces variables, on peut consulter les documents produits par le ministère de l'Education du Québec relativement à sa politique administrative et salariale.

De ces variables, une seule est repérable à chacune des années 1970-71 à 1975-76: il s'agit de la variable "années d'expérience reconnues pour fin de traitement". La variable "catégorie", pour sa part, n'apparaît qu'une seule fois, en 1972-73. Les variables "classe" et "années de scolarité reconnues pour fin de traitement" existent sur les formulaires depuis 1972-73. Les deux variables "échelon" et "classification" ne font acte de présence que depuis l'année 1973-74. Enfin, les variables "statut" et "niveau" apparaissent pour la première fois en 1974-75. Le tableau 7 résume la situation.

Signalons que les quatre premières variables s'appliquent exclusivement au personnel non enseignant, soit au personnel hors-cadre, cadre, professionnel et au personnel de gérance. On peut même préciser que les variables "statut" et "niveau" sont le propre des principaux et principaux-adjoints des écoles. Quant aux deux dernières variables, "années de scolarité reconnues pour fin de traitement" et "années d'expérience reconnues pour fin de traitement", elles sont spécifiques au personnel enseignant.

Pour l'année 1972-73, nous avons mis de côté le couple "classe-catégorie", car ce couple constitue un cas bien particulier qui ne se retrouve plus par la suite.

TABLEAU 7 Présence des variables du sous-bloc "Expérience et traitement" sur les formulaires "F. 11" et "F. 66", selon l'année scolaire.

Variables \ Année scolaire	1970-71	1971-72	1972-73	1973-74	1974-75	1975-76
Statut					X	X
Classification				X	X	X
Classe			X	X	X	X
Echelon				X	X	X
Catégorie			X			
Niveau					X	X
Années de scolarité reconnues pour fin de traitement			X	X	X	X
Années d'expérience reconnues pour fin de traitement	X(1)	X	X	X	X	X

(1) Le "X" indique la présence de la variable pour l'année en question

Cette décision élimine donc la variable "catégorie" et place la variable "classe" au même niveau que les variables "classification" et "échelon" quant à la présence (tableau 7).

2.2 Standardisation des variables

Quoique nous ayons retenu sept (7) des huit (8) variables en présence, notre fichier ne comptera dans ce bloc que les quatre (4) variables suivantes:

- classe
- échelon
- années de scolarité reconnues pour fin de traitement
- années d'expérience reconnues pour fin de traitement

Pour bien comprendre la "disparition" des variables "classification", "statut" et "niveau", quelques mots d'explication s'imposent.

La variable "classification" se révèle du genre alpha-numérique, c'est-à-dire qu'elle comporte au fichier "Personnel-Maître" des caractères à la fois alphabétiques et numériques (Ex.: GB2). Nous, nous ne retiendrons que le caractère (puisqu'il n'y en a qu'un seul) numérique. Cette décision se justifie par le fait

que les caractères alphabétiques ne nous sont pas utiles, étant donné que nous avons déjà l'information que ceux-ci apportent, et par le fait que nous réduisons cette variable à un seul caractère, qui a l'avantage d'être numérique.

De son côté, la variable "classe" apparaît au fichier, tantôt avec un (1) caractère[1] numérique, tantôt avec deux (2) caractères numériques. Lorsqu'elle est jumelée avec la variable "classification", elle occupe deux (2) positions: dans ce cas bien précis, elle permet de situer le traitement du personnel des catégories "Hors-cadre", "Cadre" et "Gérance". Par contre, lorsqu'elle est jumelée avec la variable "échelon", elle occupe une (1) seule position, situant alors le traitement des professionnels et des principaux et principaux adjoint des écoles.

Il faut noter d'autre part qu'en 1974-75, pour le groupe des principaux et principaux adjoints des écoles, la variable "classe" est jumelée, non pas avec la variable "échelon", mais avec le tandem "statut-niveau", qui occupe deux (2) positions. Il en est de même pour l'année 1975-76.

Il arrive également que la variable "échelon" soit

---

(1) par nombre de caractères, il faut entendre le nombre de positions réservées pour une variable dans le fichier.

jumelée avec la variable "classification", suivant la fonction particulière de l'individu; un exemple serait le suivant:

" "GB2": se définit comme "chef des achats", dont la classe peur varier de 02 à 06

"GB4": se définit comme "gérant des services de transport", dont l'échelon varie de 01 à 05

De ces considérations nous est venue l'idée de tout ramener à deux variables: l'une occupant une (1) position et appelée "classe", l'autre occupant deux (2) positions et appelée "échelon". C'est donc dire que, dans notre fichier "Mobilité du personnel", ces deux variables ne sont interprétables correctement qu'en juxtaposition avec la variable "catégorie de personnels", entendant par interprétation correcte celle qu'on retrouve dans la politique administrative et salariale du M.E.Q. Le tableau 8 donne le jeu des interprétations possibles.

2.3 Traitement informatique des variables

Pour la variable "classification", un soin particulier fut apporté pour bien repérer le caractère numérique. Lorsque le premier caractère du code était numérique et égal à "0" ou à "9", alors tout le champ de la variable était initialisé à blanc (Ø).

TABLEAU 8 Signification des variables "classe" et "échelon" de notre fichier "Mobilité du personnel" suivant la catégorie de personnels à laquelle elles peuvent être juxtaposées.

Variables(1) / Catégorie de personnels	CLASSE	ECHELON
Hors-cadre, cadre et gérance	Caractère numérique(*) de la variable "classification"	Classe
Principaux et principaux adjoints des écoles	Classe	Echelon (en 1973-74) ou statut-niveau (en 1974-75 et 1975-76)
Professionnel	Classe	Echelon

(1) Telles que définies dans notre fichier

(*) Les termes à l'intérieur du tableau répondent aux définitions de la "Politique administrative et salariale du M.E.Q."

Pour ce qui est des variables "années de scolarité reconnues pour fin de traitement" et "années d'expérience reconnues pour fin de traitement", aucune standardisation ne fut nécessaire.

En ce qui a trait à la variable "classe", telle que définie dans le fichier "Personnel-Maître" pour l'année 1972-73 son champ fut mis à blanc (¥). Pour les années subséquentes, cette variable fut retenue sans traitement.

Les valeurs de la variable "échelon" furent toutes acceptées à l'exception de la valeur "HE", signifiant "hors échelle", qui fut initialisée à blanc (¥).

Enfin, en ce qui concerne les variables "années de scolarité reconnues pour fin de traitement" et "années d'expérience reconnues pour fin de traitement", seules les valeurs plus grandes que 0 et plus petites que 90 ont été conservées. Toutes les autres valeurs furent mises à blanc (¥).

3. Le sous-bloc "Economie"

Ce sous-bloc regroupe une série de questions portant sur le revenu des membres du personnel. On distingue cinq (5) variables:

- taux de traitement annuel (hormis les primes, rénumérations et allocations supplémentaires, forfaitaires...)
- montant forfaitaire (si hors échelle ou hors échelon)
- prime de rétrogradation administrative

- prime pour allocation fixe
- revenu annuel

Ce sous-bloc n'a pas été retenu dans le montage de la la banque. La principale raison est que ce sous-bloc n'est présent que pour les deux dernières années, soit 1974-75 et 1975-76. D'autre part, on peut s'interroger sur la valeur des informations recueillies quand on connaît la réticence naturelle des gens à déclarer leur revenu. On est en droit également de douter de l'opportunité de ces questions qui supposent que l'individu connaît le montant des divers revenus qu'il gagnera durant l'année qui débute.

4. Le sous-bloc "Années de service"

4.1 Choix des variables

Il s'agit du nombre d'années de service à l'emploi du présent employeur. A ce chapitre sont reliées trois (3) variables:

- nombre d'années de service pour le présent employeur dans la même fonction;
- nombre total d'années de service pour le présent employeur;
- emploi (s) exercé (s) depuis 1971-72.

De ces trois variables, seule la seconde a été retenue, du fait qu'elle est la seule qu'on retrouve à chaque année.

4.2 Standardisation des variables

La seule remarque que l'on peut faire à ce niveau concernant la variable "nombre total d'années de service pour le présent employeur" est que, pour les années 1971-72, 1972-73 et 1973-74, les directives sur les formulaires individuels ne spécifient pas d'inclure l'année en cours. On se retrouve ici devant la même incertitude que celle soulignée au début concernant le sous-bloc "Expérience acquise".

4.3 Traitement informatique des variables

Ici, la variable peut prendre toutes les valeurs comprises entre "0" et "99". Pour les valeurs limites, "0" et "99", le champ de la variable est mise à blanc (¥).

5. Le sous-bloc "Enseignement à la leçon et aux adultes"

Précisons tout de suite que ce sous-bloc, n'apparaissant pour la première fois qu'en 1974-75, n'a pas été conservé dans notre banque. Il se présente de deux façons, selon qu'il appartient à un formulaire "F.11" ou "F.66".

Sur le formulaire "F.11", on distingue entre les enseignants rénumérés à la leçon au secteur régulier et ceux rénumérés à la leçon au secteur de l'éducation aux adultes. Pour les premiers, on note les deux (2) variables suivantes:

- nombre moyen de minutes d'enseignement par semaine
- traitement brut moyen par semaine

Pour les seconds, on relève sept (7) variables, qui sont:

- date d'entrée en fonction pour cette année;
- nombre moyen de minutes d'enseignement par semaine;
- nombre de semaines de travail projetées pour cette année;
- nombre d'années d'enseignement à l'Education aux adultes à temps complet ou à temps partiel;
- occupation principale:

  Choix entre:
  - enseignement régulier
  - enseignement aux adultes
  - maîtresse de maison
  - travailleur en industrie
  - étudiant
  - autre

- secteur (si la variable "occupation principale" est "autre")

Choix entre: • public ou para public

• privé

Sur le formulaire F.66, ce sous-bloc correspond aux questions adressées aux hors-cadres, aux cadres, aux gérants et aux professionnels qui enseignent en même temps pour le présent organisme. Les variables sont:

• enseignement régulier;

• enseignement aux adultes;

• rénumération touchée

Choix entre: • oui

• non

CHAPITRE V

TACHE

1. Choix des variables

Ce bloc d'information, qui rassemble une série de questions portant sur les caractéristiques de la tâche des membres du personnel, comporte au-delà d'une vingtaine de variables, dont les principales sont:

- nom de l'institution
- nom de la fonction
- code de fonction
- code de service
- % du temps (occupé par la fonction)
- degré
- niveau
- nom de la matière/activité
- no. de la matière/activité
- nombre de périodes par semaine (d'enseignement)
- nombre d'élèves
- nombre moyen d'élèves par classe
- nombre de minutes d'enseignement
- facteur de répétition
- % de la tâche consacré à l'enseignement
- % de la tâche non consacré à l'enseignement

- langue d'enseignement
- langue du milieu de travail
- statut syndical
- corporation professionnelle
- salaire payé par un autre organisme employeur.

Ces variables ne sont cependant pas toutes présentes à chaque année. Le tableau 9 fait état de leur présence sur les formulaires individuels, selon l'année scolaire.

Parmi ces vingt et une (21) variables, nous en avons retenues neuf (9) qui, tout en étant fiables, présentent un intérêt spécial pour nous. Ces variables sont les suivantes:

- code de fonction
- code de service
- degré
- niveau
- % du temps (occupé par la fonction)
- nombre de périodes par semaine/facteur de répartition
- no. de la matière/activité
- % de la tâche consacré à l'enseignement
- % de la tâche non consacré à l'enseignement

A ces variables, nous avons ajouté la variable "catégorie

de personnels", créée dans le but de regrouper les diverses fonctions. Ce qui porte finalement le compte des variables retenues à dix (10).

2. Standardisation des variables

2.1 Variable "no. de la matière/activité"

Il est peut-être étonnant de retrouver dans cette liste la variable "no. de la matière/activité", qui fait partie du groupe des variables de priorité 2[(1)]. A vrai dire, cette variable n'a fait l'objet d'aucune analyse particulière à ce stade. Nous avons seulement recopié dans notre fichier les valeurs présentes sur le fichier "Personnel-Maître", sans plus de soin. Nous espérons de la sorte pouvoir déjà nous faire une idée de la façon dont cette variable se comporte dans le fichier "Personnel-Maître", ce qui nous en facilitera l'analyse quand le moment sera venu.

2.2 Variables "degré" et "niveau"

Les variables "degré" et "niveau" apparaissent sous deux formes au cours de la période 1970-75. Pour les années 1970-71 à 1973-74, elles constituent une seule

---

(1) Voir en annexe le document préparé par R. Ferland et J. La Haye

variable, occupant deux (2) positions au fichier "Personnel-Maître". En 1974-75 et 1975-76, elles sont distinctes et occupent une (1) position chacune. C'est sous cette dernière forme que nous avons décidé d'intégrer ces variables dans notre fichier "Mobilité du personnel". Cette mesure implique donc que, pour les années 1970-71 à 1973-74, nous traduisions les valeurs de la variable "degré-niveau", en termes d'une part de la variable "niveau", et d'autre part de la variable "degré".

2.3 Variable "% de la tâche consacré à l'enseignement" et "% de la tâche non consacré à l'enseignement"

En ce qui concerne les variables "% de la tâche consacré à l'enseignement" et "% de la tâche non consacré à l'enseignement", en raison du fait qu'elles n'apparaissent pas comme telles sur les formulaires individuels de 1970-71 à 1973-74, nous avons dû nous livrer à un petit calcul. Pour obtenir la première, nous avons sommé le pourcentage du temps qu'occupe chacune des fonctions d'enseignant, et pour la seconde, le pourcentage du temps qu'occupe chacune les fonctions de la catégorie autre qu'enseignant.

2.4 Variable "% du temps" (occupé par la fonction)

La variable "% du temps" (occupé par la fonction), pourcentage par rapport à la tâche globale de l'individu, présente une petite difficulté pour les années 1974-75 et 1975-76. Etant donné que cette variable n'existe pas comme telle, nous avons dû la dériver des variables "nombre de minutes d'enseignement" et "% de la tâche consacré à l'enseignement". L'algorithme est le suivant:

1- Sommation (Σ) des minutes d'enseignement pour chaque fonction (x_i): Σx_i

2- Division de "Σx_i" par la valeur du pourcentage de la tâche consacré à l'enseignement (% Ens.) d'où,

$$R = \frac{\Sigma x_i}{\% \text{ Ens.}}$$

3- pour chaque fonction:

division de x_i par le rapport R. D'où, pourcentage du temps qu'occupe la fonction "i" = x_i/R

Exemple:

- fonction 1 : nombre de minutes d'enseignement (x_1) = 150
- fonction 2 : nombre de minutes d'enseignement (x_2) = 200
- fonction 3 : nombre de minutes d'enseignement (x_3) = 300
- pourcentage de la tâche consacré à l'enseignement 66%

Donc: "Σx_i" = 650 $\qquad$ R= $\frac{650}{.66}$ = 984.85

"% Ens." = .66

Et: % du temps qu'occupe la fonction "1":

$\frac{150}{984.85}$ = 15,2%

% du temps qu'occupe la fonction "2":

$\frac{200}{984.85}$ = 20.3%

% du temps qu'occupe la fonction "3"

$\frac{300}{984.85}$ = 30,5%

2.5 Variable "nombre de périodes par semaine"

Pour obtenir la variable "nombre de périodes par semaine" en 1974-75 et 1975-76, années où elle n'apparaît pas, nous avons utilisé la variable "facteur de répétition".

2.6 Variable "catégorie de personnels"

La variable "catégorie de personnels", que nous avons créée, comporte un total de six (6) éléments qui se définissent comme suit:

- Enseignant régulier — code 1
- Enseignant aux adultes — code 2
- Cadre et hors-cadre — code 3
- Principaux et principaux adjoints des écoles — code 4
- Professionnel non enseignant — code 5

• Gérant code 6

S'il y a indétermination le champ de cette variable est alors mis à blanc (¥).

2.7 Variables "code de fonction" et "code de service"

Enfin, pour ce qui a trait aux deux variables "code de fonction" et "code de service", en raison du nombre important de leurs composantes et du travail d'analyse qui s'avère de taille, nous avons jugé préférable de présenter les résultats de notre étude dans un document séparé. Voir donc le D.T. 9.39(1).

3. Traitement informatique des variables

3.1 Variables "niveau" et "degré"

Concernant les variables "niveau" et "degré", le traitement informatique s'applique de la façon suivante:

Niveau	Code
Maternelle	0
Elémentaire	1
Secondaire	2
Collégial	3
Maternelle et élémentaire	4
Elémentaire et secondaire	5

(1) La Haye, Jacques. ELMOPE '70-75, Montage du fichier "Mobilité du personnel". Analyse des variables: service et code de service, fonction et code de fonction. Rapport d'étape no 3, Démographie scolaire, document de travail D.T. 9.39, D.G.P., M.E.Q., octobre 1976.

Niveau (suite)	Code
Secondaire et collégial	6
Maternelle, élémentaire et secondaire	7
Elémentaire, secondaire et collégial	8
Maternelle, élémentaire, secondaire et collégial	9

Degré	Code
indéterminé ou ne s'applique pas	blanc (♯)
degré enseigné	1 à 7

C'est donc dire que, pour les années 1974-75 et 1975-76, les valeurs possibles :0, 8 et 9, de la variable "degré" ont été rejetées. En fait, dans notre fichier "Mobilité du personnel", le champ de la variable, pour ces valeurs, a été mis à blanc (♯).

D'autre part, pour obtenir les valeurs de la variable "niveau", en ce qui concerne les deux mêmes années: 1974-75 et 1975-76, nous avons dû recourir à la variable "code de fonction".

Quinze (15) cas sont alors possibles:

code de fonction	niveau	code de fonction	niveau
301	0	307	1
302	1	308	2
304	2	312	2
305	3	313	2
306	0	314	3

code de fonction	niveau
315	3
318	2
319	2
320	3
321	3

Pour le bloc d'années 1970-73, le passage de la variable "niveau-degré" aux deux (2) variables "niveau" et "degré" s'exprime de la façon suivante:

niveau-degré	Niveau	Degré
00	0	blanc (¥)
01	1	1
02	1	2
03	1	3
04	1	4
05	1	5

niveau-degré	Niveau	Degré
06	1	6
07	1	7
08	2	1
09	2	2
10	2	3
11	2	4
12	2	5
13	3	1
14	3	2
15	3	3
18	0	¥
19	4	¥
20	1	¥
21	5	¥
22	7	¥
23	2	¥
24	6	¥
25	3	¥
26	8	¥
27	9	¥

3.2 Variable "% de la tâche consacré à l'enseignement" et "% de la tâche non consacré à l'enseignement.

Pour obtenir la valeur du pourcentage de la tâche

consacré à l'enseignement, nous avons cumulé les pourcentages du temps occupés par les fonctions pour lesquelles le code de catégorie de personnels était 1 ou 2. Dans le cas du pourcentage de la tâche non consacré à l'enseignement, nous avons cumulé les pourcentages du temps occupés par les fonctions pour lesquelles le code de catégorie de personnels était 3, 4, 5 ou 6.

D'autre part, certains tests ont été mis au point pour voir dans quelle mesure ces deux variables sont complémentaires à 100%. C'est ainsi qu'il nous est possible de connaître:

- le nombre d'enregistrements dont la variable "% de la tâche consacré à l'enseignement" est plus grande que 100;
- le nombre d'enregistrements dont la variable "% de la tâche non consacré à l'enseignement" est plus grande que 100;
- le nombre d'enregistrements dont la somme de ces variables est comprise entre 101 et 120, bornes incluses;
- le nombre d'enregistrements dont la somme de ces variables est supérieure à 120;
- le nombre d'enregistrements dont la somme de ces variables est comprise entre 80 et 98, bornes incluses;
- le nombre d'enregistrements dont la somme de ces variables est inférieure à 80;

- le nombre d'enregistrements dont la somme de ces variables est égale à 99. Soulignons ici que la valeur "99" est équivalente à "100" dans le cas où l'individu n'a qu'une seule fonction. D'où l'intérêt de connaître le nombre de ces cas;
- enfin, le nombre d'enregistrements dont la somme de ces variables est égale à 100.

3.3 Variable "catégorie de personnels"

Pour regrouper le personnel par catégorie, encore une fois, nous avons dû tenir compte des années.

Concernant les années 1970-71 et 1971-72, le traitement informatique s'est révélé assez complexe, en raison du fait que les fonctions sont définies avec très peu de précision. C'est grâce à l'aide des variables "code de service" et "code de fonction" que nous avons finalement pu nous en sortir. La catégorisation s'est donc faite selon la logique suivante:

Code de service	et	code de fonction	catégorie de personnels
Tous		40 à 49	5
60		41	1
32-34-36		40 à 49	1
50		44	1
38		40 à 49	2
62		63	5
Tous		10 à 17	3

Code de service	et	code de fonction	catégorie de personnels
32-34-36		10	4
62		68	3
Tous		20 à 28	3
32 à 36		20	4
Tous		30 à 39	3
82 et 90		31	6
Tous		50-54	6

Tous les autres cas ont été initialisés à blanc (¥).

Pour les années 1972-73 à 1975-76, ce sont les codes de fonction qui nous ont guidé. On obtient donc:

Code de fonction	Code de catégorie de personnels
001 à 045	3
070 à 089	6
098	6
101 à 119	4
125 à 137	3
138 - 139	6
198	3
150 à 154	3
201 à 240	5
298 - 299	5
301 à 308	1
312 à 322	2
autre code	¥

3.4 Variable "% du temps" (occupé par la fonction)

Concernant cette variable, deux remarques s'imposent. Tout d'abord, la valeur "100", qu'on peut rencontrer sur le fichier de base, sera représentée dans notre fichier par "99", étant donné que le nombre de positions que nous avons réservées pour cette variable est de deux (2), au lieu de (3). D'autre part, dans l'utilisation de l'algorithme pour les années 1974-75 et 1975-76, si le pourcentage de la tâche consacré à l'enseignement est nul, le rapport "R" est automatiquement initialisé à "0", ceci afin d'éviter une division par "0".

3.5 Variable "nombre de périodes par semaine"

En ce qui concerne cette variable, nous avons retenu toutes les valeurs, à l'exception de deux: 98 et 99. Dans ces deux cas, le champ de la variable a été mis à blanc (Ⱥ).

CONCLUSION

Les quarante-trois (43) variables que nous venons de présenter se retrouvent presque toutes (à l'exception de quelques-unes du bloc "identité de l'organisme") sur les formulaires individuels du personnel de l'enseignement. Elles ne constituent pas cependant toutes les variables qui apparaissent au fichier "Mobilité du personnel". De fait, à ce nombre il faut ajouter une série de variables (18 en tout) qui ont été incorporées au fichier pour des raisons d'exploitation ou d'ordre purement informatique (voir annexe).

Nous n'avons pas l'intention ici de présenter ces 18 variables "de travail". Nous vous référons plutôt au document de R. Ferland[1], document qui passe en revue les 61 variables du fichier, sous la forme d'une "description de fichier", c'est-à-dire en précisant pour chacune le numéro de la variable, sa position dans le fichier, son genre, sa longueur, ainsi que ses caractéristiques d'application.

---

(1) Ferland, Robert, ELMOPE '70-75, description des six fichiers "Transit" (1970-71 à 1975-76) et du fichier "Mobilité du personnel (1970-75), rapport d'étape no 4, Démographie scolaire document de travail D.T. 9.41, D.G.P., M.E.Q., octobre 1976.

Nous invitons par ailleurs les intéressés à consulter le D.T. 9.39[1], pour prendre connaissance de l'analyse des deux variables, "code de service" et "code de fonction", que nous avons mises en veilleuse dans le cadre de ce document.

(1) La Haye, Jacques, ELMOPE'70-75, Montage du fichier Mobilité du personnel". Analyse des variables: service et code de service, fonction et code de fonction. Rapport d'étape no 3, document de travail D.T. 9.39, Groupe démographie scolaire, octobre 1976, 41 p.

ANNEXE

Liste des variables considérées dans le montage du fichier "Mobilité du personnel", selon le niveau de priorité.

Préparée par

Robert Ferland

et

Jacques LaHaye

Groupe démographie scolaire

VARIABLES DE PRIORITE 1

I - Liste des variables cohérentes et sans aucun problème:

a) celles qui existent pour toutes les années:

- sexe
- no. d'assurance sociale
- nom de famille à la naissance
- prénom usuel
- date de naissance
- citoyenneté
- langue maternelle
- état de vie
- statut d'emploi-1
- % du statut d'emploi-1
- statut d'emploi-2
- statut d'emploi-3
- nombre total d'années d'expérience (à l'intérieur et hors du milieu de l'enseignement)
- nombre total d'années de service pour le présent employeur
- no. matricule
- municipalité (adresse de l'individu)
- lieu de naissance

Nombre de variables. 17

b) celles qui n'existent que pour quelques années seulement

- code de l'organisme employeur:
  - code informatique ("INFO") (années 1970-71 et 1971-72)
  - code organieme-école ("ORGECO") (années 1972-73 à 1975-76)

- code permanent (années 1971-72 à 1975-76)
- classification en janvier (de l'enseignant) (valeur en années) (années 1971-72 à 1975-76)
- classification en août (de l'enseignant) (valeur en années) (années 1971-72 à 1975-76)

Nombre de variables: 4

II - Liste des variables à problème:

I = mineur / A = majeur

- situation de famille (I)
- distribution de l'expérience dans le milieu de l'enseignement (I)
- nombre d'années d'expérience hors du milieu de l'enseignement (I)
- nombre d'années d'expérience dans le milieu de l'enseignement (I)
- code de catégorie de personnels (I)
- code de service (I)

- code de fonction (A)
- % du temps (occupé par la fonction) (I)
- % de la tâche consacré à l'enseignement (A pour 1970-71 à 1973-74; I pour 1974-75 et 1975-76)
- % de la tâche non consacré à l'enseignement (A pour 1970-71 à 1972-73; I pour 1974-75 et 1975-76)
- code de l'école (A pour 1970-71; I pour les autres années)
- niveau (I)

Enseignants

- degré (I)
- années de scolarité reconnues pour fin de traitement (I)
- années d'expérience reconnues pour fin de traitement (I)
- nombre de périodes par semaine (d'enseignement) (I)

Non-enseignants

- classe (I)
- échelon (I)

Nombre de variables: 18

III - Liste des variables extraites du fichier "Ecoles-Composites", version D.G.P.

- R.A.S. (région administrative scolaire)
- C.O.C.S. (code organisme de la commission scolaire locale ou intégrée catholique)
- confessionnalité
- genre d'école
- langue d'enseignement de l'école
- R.S.I. (région scolaire d'implantation)
- code informatique de l'école

Nombre de variables: 7

VARIABLE DE PRIORITE 2

I - Liste des variables à problème:

- no. de la matière/activité*

et toute l'information concernant les diplômes dont les variables sont:

- études complétées
- études en cours
- nombre de diplômes
- état du diplôme
- année d'obtention du diplôme
- état des études
- code du diplôme
- valeur des études en années

Nombre de variables: 2

II - Liste des variables mises en suspens

Toutes les variables du bloc "Certification", soit:

- état de la certification

1er document émis

- début de la validité du document (mois/an)
- nature
- niveau de l'autorisation

---

* cette variable a été inscrite au fichier "Mobilité du personnel" dès la première étape, pour des raisons d'utilité. Cependant, elle n'a fait l'objet d'aucune analyse particulière: l'analyse sera entreprise dans le cadre de la seconde étape.

- brevet postulé
- option 1 (1ère spécialité)
- option 2 (2ième spécialité)
- langue d'autorisation
- statut (non canadien)
- date d'émission du document (mois/an)
- statut des études

2ième document émis

- début de la validité du document (mois/a
- nature
- niveau de l'autorisation
- brevet postulé
- option 1
- option 2
- langue d'autorisation
- statut (non canadien)
- date d'émission du document (mois/an)
- statut des études

Nombre de variables: 21

VARIABLES DE MONTAGE

(outil de travail)

- activité du dossier
- code de formule
- état du dossier
- nombre de fonctions

Nombre de variables: 4

VARIABLES DEFINITIVEMENT ECARTEES

- code C.E.C.M. (matricule)
- statut syndical
- distribution de l'expérience hors de l'enseignement
- ⟶ toute l'information à caractère financier
- religion (facultatif)
- valeur des études en crédit (s)
- langue du milieu de travail (enseignants)
- langue du milieu de travail (non-enseignants)
- nombre d'années de service dans la même fonction pour le présent employeur

- Code de corporation professionnelle

- dernière année de mise à jour
- dossier mis en suspens par la S.C.C.P.
- état du code permanent
- nombre de fonctions
- code informatique du dernier employeur (avant l'employeur actuel)

Nombre de variables: 15

VARIABLES CREES POUR FINS D'EXPLOITATION*

- longueur de l'enregistrement
- numéro séquentiel du dossier
- code de résolution
- activité 1970-71
- activité 1971-72
- activité 1972-73
- activité 1973-74
- activité 1974-75
- activité 1975-76
- nombre de remorques (modules)
- année de la remorque
- type de remorque
- code de repérage (module type 03)
- code d'authenticité du dossier

Nombre de variables: 14

* Ces variables n'existent pas sur les fichiers "Personnel-Maître". Elles ont été créées au cours du montage de notre banque pour en faciliter l'exploitation plus tard.